



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Renaud CHEIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Mme Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Mme Sanchez Catherine

Etaient absent excusé : Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Gilles RODRIGUEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Audrey JOLLY.

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Finances 2021/30 N°20

Fonds de concours de la CDC Médullienne

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L 5215-26 ou L5216-5 VI40 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n°2018/50 n°28 en date du 21 août 2018 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Médullienne ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Médullienne et notamment les dispositions incluant la Commune de BRACH, comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération du Conseil municipal 2021/36 n°9 en date du 25 mai 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer le devis pour la construction de l'espace de glisse.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous.

INVESTISSEMENT

- Achat et pose d'un espace de glisse	71 974.36 € HT
• Subvention du département (13.78 %)	9 920.00 € HT
• Subvention de la CAF (31.83 %)	22 914.00 € HT
• Fonds de concours CDC Médullienne (13.89 %)	10 000.00 €
• Autofinancement (40.48 %)	29 140.36 € HT

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le

SLO 62

ID : 033-213300700-20210525-202130-DE

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité

- **De solliciter** un fonds de concours à la Communauté de Communes Médullienne en vue de participer au financement d'un espace de glisse, à hauteur de 10 000.00 €
- **D'assurer** le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 29 140.36 €.
- **D'autoriser**, le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

